Pour combattre LÉOPOLD III...

ARGUMENTS

ET

DOCUMENTS

N° 4

Edité par le Comité National d'Action Commune
Maison du Peuple de Bruxelles, Place Emile Vandervelde, 17.

AU LECTEUR

Il vous a été donné, depuis plusieurs années déjà, de suivre par la presse, la polémique de la « Question Royale ».

Chaque fois qu'un fait nouveau surgissait, il était porté à votre connaissance et ce avec force détails.

Certains d'entre eux, parfois des plus importants, peuvent vous échapper, être oubliés; cela peut vous handicaper à l'occasion d'une discussion, d'une contradiction.

Victor LAROCK, sous les trois chapitres : « Griefs », « Faits » et « Arguments » a, en cinquante points, résumé ce grave problème, objet de vos présentes préoccupations.

Nous vous les livrons avec l'espoir qu'ils vous seront d'une grande utilité au cours de cette campagne.

Lisez, étudiez, conservez cette brochure par devers vous : elle vous sera nécessaire à tous moments de la journée.

LE COMITÉ NATIONAL
D'ACTION COMMUNE.

50

GRIEFS, FAITS, ARGUMENTS

PAR

VICTOR LAROCK

LA QUESTION ROYALE

L'enjeu de la question royale est clair. Il s'agit de savoir si Léopold III, après avoir rompu avec ses ministres et abandonné le camp allié pour se livrer à l'ennemi, est encore qualifié à régner.

De savoir s'il a eu raison d'estimer et de déclarer, au mépris de nos obligations internationales, que la guerre était finie pour la Belgique à partir du moment où l'armée belge était contrainte à capituler.

S'il a eu raison de redevenir neutre entre nos garants et nos agresseurs.

Si son comportement, sous l'occupation, a été celui d'un roi qui devait incarner la Résistance nationale.

Si ses attitudes et ses décisions successives, après sa libération, ont été de nature à montrer qu'il était conscient de ses erreurs et de ses fautes, envers la Constitution, envers la Nation et ses Alliés.

Si après avoir été, depuis cinq ans, le roi d'un parti, il peut encore prétendre être le roi de tous les Belges et l'arbitre impartial des partis.

Si la monarchie parlementaire va se trouver changée en une monarchie plébiscitaire.

Si enfin, dans l'épreuve de force qui s'annonce, les intérêts essentiels du pays, son unité morale, la stabilité de ses institutions, la paix civile seront sacrifiés aux volontés personnelles d'un roi qui a perdu la confiance publique et aux ambitions dominatrices de ses partisans et de ses courtisans.

Les principaux éléments de la question royale seront réunis ici en cinquante points : GRIEFS, FAITS, ARGUMENTS. On se reportera, pour précisions supplémentaires, aux deux brochures qui ont paru, en 1948 et 1949, aux Editions du « Peuple » (1).

---

(1) « A quand la lumière ? » et « La question royale; faits et témoignages », en vente au siège du « Peuple », 33, rue des Sables, Bruxelles; C. C. P. nº 7230. Chaque brochure coûte 10 francs.

LES GRIEFS

— Léopold III a rompu le Pacte constitutionnel en se séparant de son gouvernement pour se remettre à la discrétion de l'ennemi.

— Il a abandonné le camp allié et s'est déclaré neutre devant l'occupant.

— Il a misé, en fait, sur la carte allemande.

— Il a délibérément ignoré la Résistance.

— Il a, par son attitude, encouragé la collaboration.

— Il a poursuivi, avec son entourage, une politique personnelle.

— Il a refusé tout contact avec le gouvernement belge, qu'il a dénoncé aux Alliés comme indésirable après la libération.

— En pleine guerre, il est allé à Berchtesgaden pour traiter avec Hitler.

— Se déclarant « prisonnier de guerre », il n'en a pas eu le comportement.

— Il n'a rien fait pour se soustraire à la « déportation ».

— Libéré, il a tenu la volonté nationale en échec.

— Il a, par son attitude et ses décisions successives, méconnu constamment l'esprit et la lettre de la Constitution.

— Il est devenu l'enjeu d'une lutte politique et le candidat d'un parti. Il a fait appel à un scrutin irrégulier. Il met en danger, volontairement, l'unité de la Nation. Il n'est plus et ne sera plus jamais un symbole de concorde ni l'arbitre des partis.

Ces griefs trouvent leur justification dans les faits qui suivent.

LES FAITS

I

L'invasion et la campagne des dix-huit jours

1. — Le 10 mai 1940, Léopold III refuse d'être présent à la séance des Chambres, contrairement à l'exemple de son Père. Il rejette le projet d'allocution, rédigé pour lui par le Premier Ministre.

Explication de M. Pierlot : Le roi craignait d'être engagé plus qu'il ne voulait l'être, par des déclarations vis-à-vis des Alliés.

2. — Le 15 mai, Léopold III prédit à M. Pierlot que « **dans dix jours les Allemands seront sur la côte du Pas-de-Calais** ». M. Pierlot lui demande quelle sera la direction finale de la retraite. Réponse de Léopold III : « **Pas vers le Sud ; vers le Nord** ».

3. — Le 19 mai, Léopold III déclare à son ami et conseiller H. de Man : « **Je suis décidé à rester en Belgique** ». Pendant la fin de la campagne, H. de Man, sans fonctions officielles dans l'Etat, sans qualification militaire, fut aux côtés de Léopold III, partagea ses repas, assista à des entretiens décisifs de l'Etat-Major.

Ses notes de carnet, publiées en 1948 dans « Cavalier seul », n'ont **jamais** fait l'objet d'un démenti.

De Man a été condamné par coutumace à vingt ans de détention et à la dégradation militaire pour avoir « **étant militaire,** méchamment servi la politique ou les desseins de l'ennemi. »

4. — L'idée constante de Léopold III était que l'armée belge ne devait se battre que sur le territoire belge. Sur les instances de M. Pierlot, il parut à certain moment (20 mai) changer d'avis. Mais il revint aussitôt après à sa conception personnelle.

Or cette conception n'était nullement conforme à l'esprit des garanties données par les Alliés à la Belgique, ni aux engagements du gouvernement belge.

5. — Le 25 mai, Léopold III déclare aux membres du Gouvernement : « **Quand toute résistance de l'armée belge aura cessé sur le territoire belge, le rôle de la Belgique dans la guerre sera terminé.** » (H. Pierlot, « Pages d'Histoire », VIII.)

La Belgique devait donc redevenir neutre entre ses garants et ses envahisseurs.

II

Léopold III décide, contre le gouvernement unanime, de se livrer à l'ennemi

6. — Le 25 mai, à Wynendaele, Léopold III annonce au Premier Ministre et aux représentants du gouvernement :

— qu'il sera contraint de capituler ;

— qu'il est décidé à rester en Belgique et à constituer un gouvernement sous l'occupant.

7. — La capitulation ne lui est pas reprochée. L'armée belge avait bien combattu ; elle était à bout de forces.

Mais le roi n'a pas le droit de se livrer volontairement à l'ennemi. Il est Chef de l'Etat. Comme tel, il doit se garder libre. Son serment constitutionnel l'y oblige. Il ne peut accomplir aucun acte, prononcer aucune parole de caractère politique sans le contreseing d'un ministre. En se séparant délibérément de son gouvernement, « **il rompait le pacte qui l'unissait à la nation.** » (M. Pierlot.)

8. — Il était parfaitement conscient de la gravité de sa décision. A maintes reprises, oralement ou par écrit, le chef du gouvernement l'avait mis en garde. Sa réponse, la voici : « **Malgré tous les conseils opposés que j'ai reçus, je sens que mon devoir m'impose...** »

M. Pierlot a écrit : « **Cette manière de comprendre la diffère plus en rien du pouvoir personnel.** » (« Page d'Histoire », VIII.)

9. — Au cours de ce dernier entretien, Spaak dit à Léopold III : « **En tombant au pouvoir de l'ennemi, le roi sépare sa cause de celle des Alliés.** » Léopold III ne répond rien.

10. — Léopold III annonce qu'il formera un gouvernement. A la question : « Sera-ce le gouvernement actuel ? », il répond : « Non, sans doute, **il paraît certain que l'occupant n'y consentirait pas.** »

11. — Autre question : « Le gouvernement actuel qui est en France, devra-t-il démissionner ? »

Réponse de Léopold III : « **Cela me semble, en effet, dans la logique de la situation.** »

12. — Autre question : « Et si le gouvernement actuel refuse de démissionner ? »

Réponse de Léopold III : « **Ce gouvernement sera nécessairement contre moi.** »

13. — Pourquoi Léopold III n'a-t-il pas donné suite à son idée de constituer un gouvernement sous le contrôle de l'ennemi ?

a) La signature d'un ministre lui était indispensable pour la passation des pouvoirs. Il a demandé cette signature en blanc, par l'intermédiaire de H. de Man et du grand maréchal de la Cour. Il ne l'a pas obtenue.

b) Il a demandé, le 30 mai, l'avis de trois juristes. La réponse a été qu'il ne pouvait accomplir aucun acte politique.

c) La volonté de résistance de la population : « **La men-**

talité de beaucoup de Belges rend difficile la situation du roi. » (Note rédigée par Léopold III.)

14. — Pourquoi Léopold III a-t-il refusé de rester dans le camp allié ?

Fausse raison : il a voulu conclure lui-même l'acte de capitulation.

Réponse : Rien n'était plus facile que d'en charger son subordonné militaire immédiat.

Autre fausse raison alléguée : « Il a voulu partager le sort de ses soldats ».

Réponse :

a) Cette raison a été, en tout cas, « complétée » par Léopold III lui-même : il voulait gouverner.

b) En fait, il n'a pas partagé le sort de ses soldats, qui furent envoyés en grand nombre en Allemagne.

La vraie raison :

« Si je ne reste pas en Belgique, j'ai la conviction que je n'y rentrerai pas. » « **La cause des Alliés est perdue.** » (Compte rendu de M. Pierlot.)

« Le roi constate qu'il existe toujours entre lui et ses ministres une divergence de base : les ministres estiment que les Alliés auront certainement la victoire ; **le roi ne partage pas cet optimisme.** » (Témoignage écrit de Léopold III lui-même.)

15. — Jugements sur la décision de Léopold III de se livrer à l'ennemi :

— « L'attitude royale est indéfendable constitutionnellement et par conséquent moralement. » (J. Dabin, professeur à l'Université catholique de Louvain.)

— Winston Churchill : voir la brochure : « La Question royale », éd. du « Peuple ».

— Les Allemands eux-mêmes furent déconcertés : « Nous étions absolument **stupéfaits** d'apprendre que le Roi se trouvait encore sur le territoire belge... Nous étions sidérés... » (Témoignage du colonel Kiewitz, considéré comme « un bon témoin allemand », par le parti léopoldiste. Kiewitz assistait aux pourparlers de la capitulation.)

16. — La position de Léopold III, d'après la lettre au roi d'Angleterre (25 mai 1940). Au termes de cette lettre, Léopold III déclare :

— **qu'il a décidé de rester avec son armée contre l'avis des ministres.** (Les ministres, en effet, avaient entendu la lecture de cette lettre. Léopold III ne leur avait pas demandé de la contresigner.)

— **qu'il considère personnellement que l'armée belge n'avait d'autre mission que de défendre l'indépendance de la Belgique ; sa capitulation mettra fin à l'aide aux Alliés** (contrairement à nos obligations internationales).

— **que sa préoccupation sera d'empêcher ses compatriotes de s'associer à la guerre contre les Alliés** (retour à la neutralité sous l'occupant).

La lettre au roi d'Angleterre avait été rédigée dans sa version définitive par H. de Man.

La réponse du roi d'Angleterre parvint à Léopold III le 26 mai. Il n'a jamais permis qu'elle fût publiée.

17. — Par sa décision de rompre avec le gouvernement et de se livrer à l'ennemi, Léopold III a violé ses engagements constitutionnels. Il s'est retiré du camp allié. Il s'est placé délibérément dans l'impossibilité de régner. Il a misé sur la carte allemande.

III

Le retour à Laeken

18. — Ordre du jour de Léopold III à l'Armée (25 mai 1940) : « **Quoi qu'il arrive, mon sort sera le vôtre.** »

Quatre jours plus tard, Léopold III rentrait à Laeken. Le 31 mai, il recevait deux émissaires allemands, dont le ministre d'Etat Meissner, chef de la Chancellerie présidentielle de Hitler.

Témoignage de celui-ci : **Je lui ai demandé s'il préférait rester à Laeken ou aller en Allemagne. Il m'a répondu qu'il entendait rester au milieu de son peuple.** »

Cette réponse était conforme aux intentions manifestées par Léopold III, le 25 mai.

19. — Léopold III, « prisonnier de guerre ».

C'est une contre-vérité : Léopold III est allé à Berchtesgaden comme chef d'Etat. Il a fait deux voyages de convenance personnelle en Allemagne. Il a fait transmettre des instructions aux diplomates belges à l'étranger. Il est intervenu auprès des autorités de Vichy. Il a fait recevoir, par son secrétaire, le comte Capelle, de nombreux kollaborateurs. Il a toujours été libre de séjourner au Zoute et à Ciergnon. Il s'est marié. Singulier prisonnier de guerre !

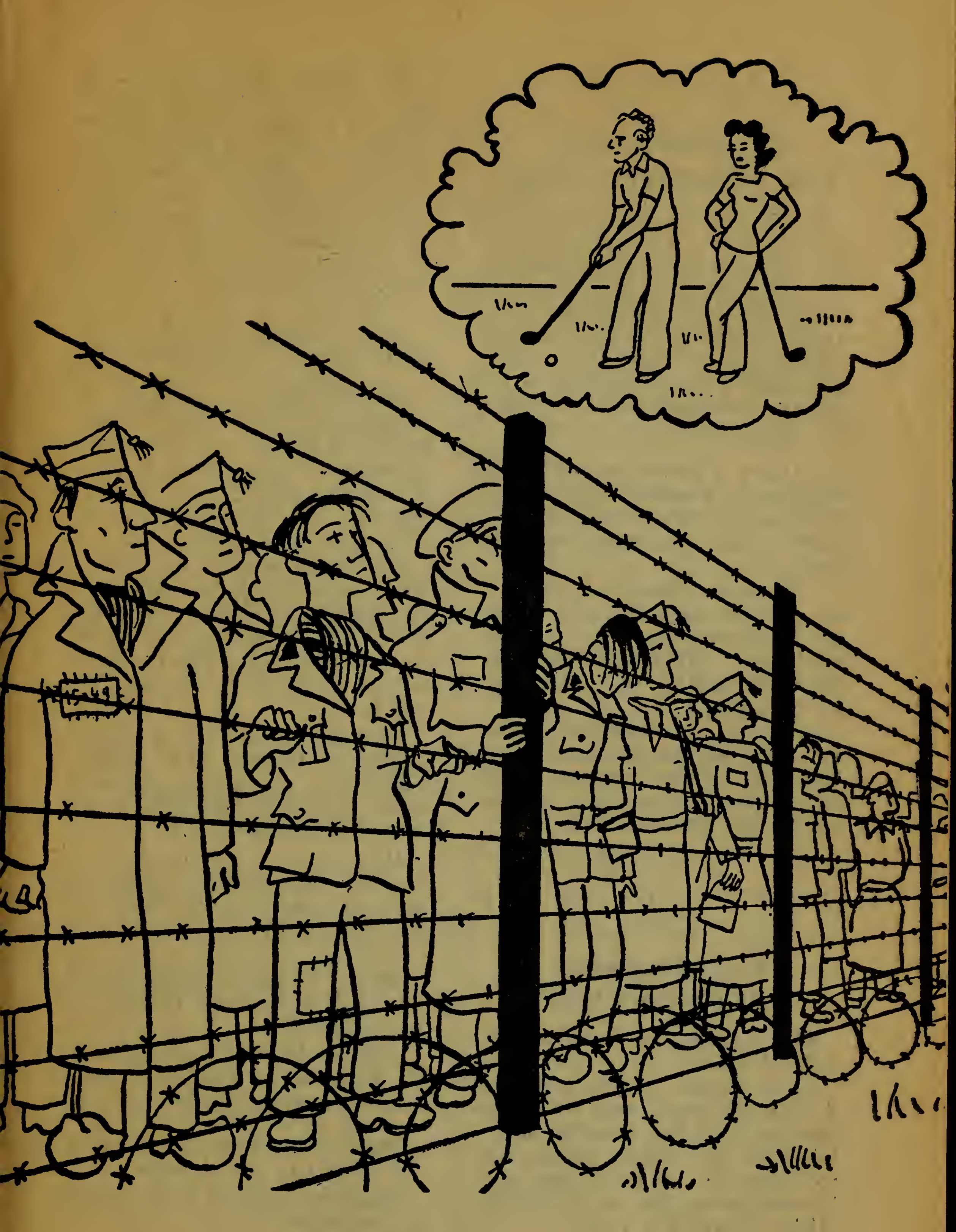
C'est un prétexte : Il s'est servi de ce prétexte pour ne jamais répondre aux démarches du gouvernement belge ni à celles des délégués de la Résistance.

IV

Léopold III tente de faire nommer par les secrétaires généraux un haut-commissaire à l'administration qui sera son homme de confiance

20. — Au début de juillet 1940, le chef de cabinet de Léopold III, M. Frédéricq, prie les secrétaires généraux, selon le désir du Roi, de prendre un arrêté instituant un Haut Commissariat à l'Administration, dont le titulaire, choisi par Léopold III, sera M. L. Bekaert, personnalité catholique flamande.

Objection des secrétaires généraux : la mesure serait contraire à notre droit public ! Finalement, la tentative devait échouer.



Sire, nous vous attendions

V

Les instructions aux diplomates belges

21. — Les 6 et 12 septembre 1940, le comte d'Ursel, ministre de Belgique à Berne, transmet aux diplomates belges à l'étranger des instructions qu'il avait reçues de Laeken. Ces instructions avaient été rédigées par le comte Capelle, à la demande de Léopold III. Elles disaient notamment :

« **Il n'y a jamais eu, entre la Belgique, l'Angleterre et la France, ni cause commune ni promesse de lier notre sort au leur.** »

« **Nous ne pouvons appuyer en aucune façon les ministres qui poursuivent une guerre QUI EST L'OPPOSE DE NOTRE INTERET ET DE LA LOYAUTE.** »

« **Nous ne sommes plus, en fait, en guerre avec l'Allemagne. Nous devons être** (à l'égard des Allemands) **LOYAUX, CORRECTS.** »

VI

Berchtesgaden
(16 novembre 1940)

22. — Comment l'entrevue a-t-elle été négociée?

a) Le 31 mai 1940, le ministre d'Etat Meissner, reçu à Laeken par Léopold III, propose à celui-ci de rencontrer Hitler. Le roi accepte, à condition que l'entrevue ait lieu en Belgique. Hitler refuse d'y venir.

b) Quelque temps après, la sœur de Léopold III, Marie-José, va trouver Hitler à Berchtesgaden. Elle lui demande, à la prière de Léopold III, d'accepter une entrevue. Elle-même aborde déjà le principal objet de l'entretien : la garantie de l'indépendance belge après la victoire allemande.

23. — Pourquoi Léopold III est-il allé à Berchtesgaden ?

Avant tout pour obtenir de Hitler l'assurance que « l'indépendance belge sera rétablie » après la guerre. Cette demande, étant adressée à Hitler, suppose nécessairement que celui-ci sera vainqueur.

Ce but primordial de l'entretien est souligné dans le compte rendu rédigé par Léopold III, lui-même, et publié dans le Rapport de la Commission Servais. (Annexes, pp. 208-209.)

Léopold III est allé à Berchtesgaden **comme chef d'Etat** (Mémoires du comte Capelle, dans « Europe-Amérique », du 20 octobre 1949, p. 8).

Il a « pris le thé et des gâteaux » avec Hitler. (Rapport de la Commission Servais, annexes, p. 211.)

24. — Pourquoi Léopold III voulait-il obtenir de Hitler cette garantie?

Afin de la rendre publique et de contrecarrer par là, en Belgique, la propagande anglaise.

25. — Pourquoi la garantie n'a-t-elle pas été obtenue?

Parce que Hitler s'est refusé à l'accorder.

VII

La livraison aux Allemands de l'or belge déposé en France

26. — En 1939, la Banque Nationale avait transféré en France une partie de son encaisse-or (plus de 6 milliards de francs). En octobre 1940, le gouverneur de la Banque Nationale est mis en demeure par les Allemands d'ordonner le rapatriement de cet or, que le gouvernement français avait fait transporter à Dakar. Le gouverneur s'y refuse.

Les Allemands s'adressent alors à Léopold III. Celui-ci fait intervenir un de ses agents auprès des autorités de Vichy pour que le dépôt soit livré à la Deutsche Reichsbank « pour le compte de l'Etat Belge ». Ce qui fut fait.

VIII

Léopold III et la collaboration

27. — Léopold III et H. de Man.

Ami personnel de Léopold III, commensal et conseiller de Léopold III pendant la campagne des dix-huit jours, H. de Man a continué à fréquenter, après la capitulation, le château de Laeken, où il avait ses entrées de jour et de nuit. Il circulait dans une voiture portant en allemand l'inscription : « Etat-Major de la Cour ».

Pendant tout le temps où il a exercé en Belgique une activité de kollaborateur, de Man « n'a posé aucun acte, fait aucune démarche de quelque importance sans en avoir informé le roi et sollicité son avis. » Son témoignage, rapporté ici, n'a **jamais** été démenti. Jamais Léopold III n'a désavoué de Man alors qu'il prenait position publiquement pour l'Ordre nouveau, sans nullement cacher qu'il avait l'approbation royale.

28. — R. De Becker était le directeur du « Soir volé ». Il a été condamné à la détention perpétuelle.

Le 1er janvier 1941, il adressait à Léopold III un exemplaire d'honneur d'un numéro spécial de son journal, dans lequel il était dit, entre autres choses : « En choisissant l'Allemagne, nous choisissons l'Europe .. » ; La victoire de l'Allemagne assurera la paix pour longtemps ».

Le 9 janvier, le comte Capelle, secrétaire du roi lui répond : **« Sa Majesté a été sensible à cet hommage et me charge de vous en remercier. »**

29. — Capelle et les chefs de file de la Kollaboration.

Sous l'occupation, le comte Capelle a reçu Degrelle, Pierre Daye, R. Poulet, Elias, Romsée, Van Coppenolle et de nombreux autres protagonistes de la Kollaboration. Il agissait sur les instructions de Léopold III et remettait à celui-ci ses procès-verbaux après chaque entretien. Il déclarait à ses interlocuteurs que la personne royale ne devait pas être découverte (toujours l'alibi de Léopold III « prisonnier de guerre »).

Plusieurs d'entre eux, notamment Romsée, avaient pris l'engagement d'honneur de ne jamais faire allusion à ses entretiens.

C'est par l'affaire Poulet que, finalement, tout cela fut révélé. Poulet, condamné à mort et n'ayant jamais voulu invoquer publiquement la caution royale, allait être exécuté, quand la justice fut alertée. Le comte Capelle interrogé et confronté avec Poulet fit des déclarations contradictoires. Quelque temps après, une instruction fut ouverte contre lui. Elle fut dirigée par le magistrat Huwart et dura deux ans. Plus de 400 témoins furent entendus. Les procès-verbaux remis à Léopold III par le comte Capelle après ses entretiens avec les kollaborateurs avaient été envoyés à Pregny. Le magistrat en réclama l'un ou l'autre. M. Pirenne, l'actuel secrétaire du roi, refusa de les communiquer, prétextant qu'ils étaient la propriété du roi. M. Huwart dut terminer l'instruction par un non-lieu : s'il avait inculpé Capelle, Léopold III eût été fatalement impliqué dans le procès.

M. Huwart remit au Ministre de la Justice un rapport de plus de 100 pages, comprenant de nombreux extraits de dépositions. Au Parlement, les socialistes demandèrent que ce rapport fût rendu public.

Leur demande fut repoussée, droite contre gauche. Si le rapport Huwart était publié, les relations du Palais royal et de la Kollaboration seraient largement éclairés.

30. — Léopold III et la « Légion Wallonie ».

La « Légion Wallonie » compta 7,300 engagés volontaires. Trois mille furent tués sur le front russe. Tous étaient convaincus qu'ils avaient l'approbation de Léopold III. Beaucoup tombèrent en criant « Vive le Roi ! » Jamais Léopold III ne désavoua la propagande de recrutement qui se faisait en son nom. Le comte Capelle reçut les chefs de la Légion. Il ne leur accorda pas le patronage royal qu'ils espéraient, mais il ne leur donna jamais tort d'enrôler des recrues au service de l'ennemi.

L'Allemand Canaris, chef de la Gestapo en Belgique, dont le témoignage a été invoqué par les avocats du roi, a déclaré en 1949, au magistrat liégeois chargé de l'interroger, qu'il avait remis à Léopold III, à la demande de celui-ci, la liste des hommes de la Légion qui s'étaient signalés par leurs hauts faits, sous l'uniforme allemand.

XI

Léopold III et le gouvernement belge

31. — Après l'armistice français, les ministres belges offrirent à Léopold III leur démission. Ils lui proposèrent même d'engager les négociations de paix avec les Allemands.

Après cette défaillance, ils se ressaisirent et le gouvernement se reforma à Londres. Il se donna tout entier à l'effort de guerre, aux côtés des Alliés.

« **A cette politique, le Roi ne s'est associé d'aucune manière. Jamais pendant ces quatre ans, le gouvernement n'a reçu du Roi, ni directement ni indirectement, un mot d'approbation, d'encouragement ou d'adhésion »**. (M. Pierlot, « Pages d'Histoire », XII.)

Léopold III, non seulement n'a voulu avoir aucun rapport avec le gouvernement, mais il l'a dénoncé aux autorités alliées comme indésirable après la libération. Dans son Testament politique (25 janvier 1944), qui fut remis au Maréchal Montgomery, à l'insu des ministres belges, il stigmatisa la conduite des ministres à son égard et déclara qu'ils ne pourront exercer « **quelque autorité que ce soit en Belgique, aussi longtemps qu'ils n'auront pas répudié leur erreur et fait réparation solennelle et entière »**.

Il a fallu attendre jusqu'en 1949 pour qu'un Résistant, candidat P. S. C. pour le Sénat, le général Gérard, affirmât qu'il avait appris que Léopold III aurait encouragé le chef de sa maison militaire, le général Tilkens, à seconder l'Armée Secrète. Aussitôt ce témoignage tardif suscita de nombreux démentis et il fut reconnu que le général Tilkens, excellent patriote, avait été tenu à l'écart du roi pendant l'occupation et que les familiers de Léopold III le traitaient couramment de « vieil excité ».

XI

Les séjours en Autriche

32. — Le Rapport de la Commission Servais, œuvre des avocats de Léopold III, passe sous silence les deux séjours que le roi fit en Autriche en 1941, en septembre et en octobre, à Nikolsburg, dans la propriété du comte Kuhn von Lützow, membre du parti nazi et Hauptsturnführer des S. A.

Lors de son deuxième séjour, il était accompagné par celle qu'il venait d'épouser religieusement.

Les voyages eurent lieu en auto à travers l'Allemagne.

Léopold III s'arrêta notamment à Munich où il prit des consommations dans une brasserie avec le ministre d'Etat Meissner. Il ne songea pas à visiter les camps de prisonniers belges.

La presse léopoldiste, ne pouvant nier les faits, a expliqué « qu'il était allé consulter un dentiste à Vienne ».

XII

Le mariage

33. — Irrégularités juridiques. — Le mariage religieux (11 septembre, d'après le Cardinal) a eu lieu trois mois avant le mariage civil, contrairement aux règles imposées à tout citoyen.

Léopold III a décidé, — ce qui ne dépend pas de lui — que ce mariage ne constituerait pas un acte de droit public.

Il a décrété que Liliane Baels, sa femme, recevrait le titre de princesse de Rethy (nom que portait la reine Astrid, lorsqu'elle voyageait incognito.) Ce faisant, il a également outrepassé ses prérogatives.

34. — La belle famille. — Mlle Baels est la fille d'un ex-gouverneur de la Flandre occidentale, révoqué en 1940, pour abandon de poste devant l'ennemi.

Le dossier de H. Baels a été, sous l'occupation, enlevé indûment au ministère de l'Intérieur, à l'intervention du comte Cappelle et de Mlle Baels elle-même, et avec la complicité du sieur Romsée, secrétaire général, nommé par les Allemands. Le dossier se trouve actuellement à Prégny.

Un des beaux-frères du roi est Walter Baels, condamné le 14 août 1946, par le Conseil de guerre de Bruges, à trois ans d'emprisonnement comme réfractaire. Walter Baels, ex-V.N.V., avait refusé, étant à Lisbonne, pendant la guerre, de répondre aux ordres du gouvernement belge appelant les Belges sous les drapeaux.

35. — L'annonce du mariage à Hitler. — Léopold III a fait annoncer son mariage au Führer par son « adjudant » allemand à Laeken, le colonel Kiewitz. Hitler a approuvé le mariage. Il a adressé des félicitations à Léopold III et envoyé une corbeille de fleurs à sa femme, le jour du mariage.

XIII
La déportation

Dans son Testament politique (25 janvier 1944), Léopold III fait allusion à son transfert probable en Allemagne.

Peu avant le débarquement allié (juin 1944), il reçoit à Laeken, le professeur Van Straelen, qui était en contact avec les services de Londres. Celui-ci l'adjure de se soustraire aux Allemands et de gagner le camp allié. Il lui répond qu'il ne désire pas être en Belgique au moment du règlement des comptes ; qu'il connaît la brutalité et la maladresse des généraux anglais et américains, pires que les Allemands. Il ne nie pas que des tractations aient été engagées par son entourage au sujet de sa déportation en Allemagne.

Le récit de cette entrevue, établi par M. Van Straelen, est immédiatement envoyé par celui-ci à Londres. Il fut rendu public en juillet 1945. Léopold III n'a jamais démenti ni le fait de l'entrevue ni les termes de l'entretien.

36. — Témoignages confirmatifs. — Le Dr Meissner, ministre d'Etat du Reich et chef de la Chancellerie présidentielle de Hitler, interrogé en 1945, a déclaré qu'il avait préparé, dès 1943, une villa à Strobl, pour recevoir Léopold III et sa famille. Il a confirmé que, d'après Kiewitz, « adjudant » de Léopold III, « **celui-ci était d'accord sur sa déportation, parce**

qu'elle le ferait apparaître comme un martyr et qu'elle était de nature à améliorer sa situation politique à l'égard de son peuple ».

Il a ajouté que la protestation émise par Léopold III quand l'ordre de déportation lui fut signifié, était « **une protestation apparente, mais non réelle** ».

37. — La « protestation ». — Le 6 juin, au soir, Léopold III apprenant qu'il va être emmené en Allemagne, rédige une protestation destinée à Hitler. Il fait appeler à Laeken le général von Falkenhausen, gouverneur de la Belgique, et lui donne lecture de son projet. Le général allemand propose des corrections. Léopold III les accepte, et c'est le texte ainsi corrigé qui est envoyé aux autorités de Berlin.

Von Falkenhausen a été interrogé par un avocat léopoldiste dans sa prison de Liège sur les faits qui précèdent. L'ex-gouverneur allemand a toujours été considéré, en effet, et avec raison, comme un témoin favorable à Léopold III. Il a néanmoins confirmé ses déclarations de 1945, identiques à celles de Meissner, au sujet de l'annonce du mariage à Hitler, de l'envoi de félicitations et de fleurs à cette occasion, ainsi que ce qui concerne la « protestation ».

XIV

Les attitudes de Léopold III depuis 1945

38. — Lors des premiers contacts avec la délégation gouvernementale présidée par Van Acker, Léopold III parut, à plusieurs reprises sur le point d'abdiquer.

Deux influences principalement jouèrent en sens contraire : celles de M. Pirenne et de la « princesse de Rethy ».

M. Pirenne persuada le roi que le document Van Straelen, dont il avait été question n'était pas authentique et que sa publication tournerais à la confusion du Premier ministre. L'argument eut un effet décisif, à un moment où Léopold III était déjà résigné.

Quant à la princesse de Rethy, le ministre de l'Intérieur a dit à la Chambre, au cours des débats de juillet 1945, le rôle qu'elle avait joué.

39. — Les positions successives de Léopold III à l'égard de la Nation :

1. Message du 14 juillet 1945 : il décide d'attendre les résultats des premières élections générales. « **Je suis décidé à m'incliner devant la manifestation de la souveraineté nationale exprimée dans les formes prévues par nos institutions** ».

2. Message du 30 septembre 1945 : Il s'exprime en termes

beaucoup plus vagues. « **Quelle que soit la volonté commune des citoyens, quel que soit le mode légal par lequel elle voudra s'exprimer, j'accepte d'avance son verdict** ».

3. Déclaration du 7 décembre 1947 : il déclare que dès que réparation honorable lui aura été accordée, il reprendra ses prérogatives.

C'était l'aboutissement d'une manœuvre engagée plusieurs mois auparavant. Le gouvernement avait demandé à Léopold III de permettre au prince Baudouin, près d'atteindre sa majorité constitutionnelle, de rentrer en Belgique. Léopold III avait répondu qu'il fallait d'abord que l'honneur du Roi fût lavé.

Une déclaration gouvernementale, conçue à peu près dans ce sens, allait être rendue publique, quand Léopold III fit la déclaration rappelée ci-dessus. Du retour du prince, il n'était plus question.

La déclaration gouvernementale ne fut pas publiée. Le P. S. C. n'insista pas.

4. Déclaration du 22 juin 1948 : Léopold III fait sienne la proposition P. S. C. de « **consultation populaire** ».

5. Déclaration du 30 avril 1949 : : A la veille des élections, Léopold III déclare qu'il faudra ou bien abroger la loi prorogeant la Régence, ou instituer la consultation populaire. Dans une interview au « New-York Times » — 9 mai 1949, — il prévoit, d'après l'avis de ses partisans, qu'il pourrait obtenir 70 p. c. des voix.

6. Déclaration du 3 août 1949 : Léopold III réclame une consultation populaire sans quantum fixé d'avance. La fixation d'un quantum donnerait à la consultation un caractère anticonstitutionnel, en la transformant en un plébiscite : « **Je n'entends point me lier par des chiffres !** »

7. Déclaration du 16 octobre 1949 publiée conjointement par le Secrétariat du roi et le Cabinet du Premier ministre : Léopold III accepte un quantum de 55 p. c. Si ce quantum n'est pas atteint, il « n'envisagera pas de reprendre l'exercice de ses prérogatives », mais il ne dit pas qu'il abdiquera.

ARGUMENTS

40. — La question royale est une question politique : Ce n'est pas une question de caractère moral. A maintes reprises, Léopold III a voulu la placer sur ce terrain, disant qu'il avait toujours agi selon sa conscience. Il en concluait que si cela était admis, rien ne s'opposait à son retour au trône.

Il n'appartient à personne de juger si le roi a toujours agi selon sa conscience. Mais il appartient au Parlement de décider s'il a respecté son serment constitutionnel et s'il peut encore régner : premier aspect de la question politique.

41. — Deuxième aspect : Ayant rompu le pacte qui l'unissait à la Nation, selon l'expression de M. Pierlot, Léopold III a continué à se comporter en chef d'Etat investi d'une autorité personnelle, à l'égard du gouvernement belge de Londres, des diplomates belges à l'étranger, de Hitler à Berchtesgaden, des Alliés, dans son Testament politique ; ensuite, après la libération, à l'égard de la Nation et du Parlement.

42. — Troisième aspect de la question politique : Alors que le sort de la Belgique était lié à celui des Alliés, il a fait retour à la neutralité devant l'occupant, il a considéré que notre pays n'était plus en guerre avec l'Allemagne, et après avoir déclaré qu'il considérait la cause des Alliés comme perdue, il s'est comporté en conséquence.

43. — Quatrième aspect : Léopold III a, par son attitude, encouragé la Kollaboration. Les kollaborateurs ont pu se prévaloir de son approbation sans jamais être désavoués publiquement.

44. — Cinquième aspect : Depuis sa libération Léopold III est apparu de plus en plus comme le roi d'un parti et d'un clan, avec lesquels il a eu constamment partie liée et qui n'ont cessé de se conformer à ses prises de position. Comment pourrait-il encore prétendre au rôle d'arbitre impartial ?

44. — La cause de Léopold III doit être jugée d'après ce que représentent, en Belgique, ses partisans : la grande majorité du P. S. C., particulièrement l'extrême-droite flamande ; les conservateurs et réactionnaires de tout poil, les rescapés du rexisme et de la Kollaboration sous toutes ses formes. Le retour de Léopold III au trône signifierait la victoire du cléricalisme, des puissances d'argent, des inciviques et apparentés.

46. — Du point de vue social, la question royale apparaît comme un excellent moyen, pour la réaction, de prendre sa revanche sur les forces progressistes, en reprenant les leviers de commande politiques.

47. — Le caractère essentiellement réactionnaire du léopoldisme ne fait aucun doute. Il suffit de considérer :

— la conception que Léopold III se fait de ses prérogatives ;

— les milieux sociaux où il compte ses plus chauds partisans ;

— l'origine des fonds et les tendances de la propagande faite en son nom : la presse belge la plus réactionnaire est en même temps la plus acharnée à soutenir sa cause.

Mettant en danger la démocratie politique, le léopoldisme menace par le fait même les réalisations économiques et sociales, inséparables d'un régime de liberté.

48. — La consultation populaire est inconstitutionnelle. Elle est, en outre, pleine d'équivoques. Léopold III n'a même pas dit clairement qu'il abdiquerait s'il n'obtenait pas cinquante-cinq pour cent des voix. Il s'est réservé d'apprécier les résultats d'après des critères personnels.

Il est donc à prévoir que la consultation ne résoudra rien, mais qu'elle permettra au P. S. C., seul parti du roi, de considérer comme siennes toutes les voix favorables à Léopold III. Le P. S. C. se trouvera dans une position avantageuse pour provoquer de nouvelles élections dont il pourra espérer, cette fois, la majorité absolue.

C'est ainsi que les régimes démocratiques se destituent au profit du « pouvoir fort ».

49. — Le léopoldisme est exactement un « léo-rexisme ». La question a été posée sous son vrai jour par le principal organe du mouvement, la « Libre Belgique » : « **Entre les politiciens et le Roi, le choix est fait** ». C'est-à-dire que le « pays réel » mettra le pays légal à la raison.

50. — Devant un mouvement qui rejette à l'arrière-plan les vrais problèmes, économiques, financiers et sociaux avec lesquels le pays est aux prises, tous les démocrates sont en état de légitime défense : il leur appartient d'affirmer les droits et les intérêts de la nation au-dessus de ceux d'un roi qui ne cesse de dire : Je décide ! J'exige !

Résumé et Conclusions

— Léopold III s'est livré à l'ennemi « pour partager le sort de ses soldats ».

Quatre vingts mille de ces soldats ont passé cinq ans de captivité en Allemagne.

Léopold III est rentré à Laeken.

— Il a fait des randonnées en Allemagne et en Autriche, en 1941.

Non pas pour visiter les prisonniers : pour faire des séjours chez le comte nazi Khün-von Lützow ; la deuxième fois, en lune de miel.

— Si Léopold III a eu raison, la Résistance a eu tort.

— Si la Belgique avait adopté l'attitude de Léopold III, à la libération elle n'aurait pas été dans le camp allié.

— Qui pouvait encore croire en novembre 1940 à la bonne foi de Hitler ?

Léopold III est allé à Berchtesgaden demander des garanties au Führer.

— Episodes : thé avec Hitler, annonce du mariage au Führer, approbation de celui-ci, félicitations et corbeille de fleurs ; les irrégularités du mariage ; l'enlèvement du dossier Baels par sa fille et le comte Capelle ; les condamnations de Walter Baels, réfractaire ; les circonstances singulières de la « déportation ».

— Comparaison d'Albert Ier et de Léopold III ; d'Astrid et de Mme de Rethy.

— En janvier 1944 (Testament politique), Léopold III s'adresse aux Alliés en termes hautains, honnit les ministres belges.

— Ses variations depuis 1945.

— En octobre 1949, entre deux parties de golf, il exige la « consultation populaire » sans délai. Alors que la situation économique et sociale est particulièrement difficile, après la dévaluation, avec deux cents mille chômeurs.

— On va voter sans que les électeurs connaissent la vérité sur la question royale. Le P.S.C. s'est toujours opposé à ce que la lumière soit faite.

— Le léopoldisme est essentiellement clérical ; sa victoire serait celle du cléricalisme. Elle donnerait à celui-ci à brève échéance la majorité absolue. Car le retour au trône serait suivi de la dissolution et de nouvelles élections. Domination cléricale pour au moins quatre ans.

— Le léopoldisme est essentiellement réactionnaire : voir l'abondance des fonds de propagande, leur origine, le fait que la haute finance est d'accord, que les journaux les plus réactionnaires sont en même temps les plus acharnés pour le retour de Léopold.

— Analogies avec le rexisme : le chef plébiscité, l'appel au « pays réel », le goût de l'autorité personnelle, les moyens de propagande (Degrelle aussi utilisait beaucoup « la petite Chantal »).

— Le parti catholique, entraîné par la surenchère de l'extrême-droite flamande. Demain, celle-ci dictera ses volontés à la Belgique entière.

— Quels sont les partisans ? Grande partie du P. S. C. (le reste ayant peur de s'affirmer), les extrémistes flamands, les débris de Rex et V. N. V., en général les inciviques et apparentés, les puissances d'argent.

— Léopold III jette délibérément le pays dans une période de troubles qui auront leurs répercussions économiques et sociales : le désordre aggravera le chômage, risques de nouvelle dévaluation.

— Léopold III ne pourra se maintenir sur le trône que par la force, brutalement ou sournoisement. Nous allons à une tentative d'« Ordre Nouveau », le roi s'appuyant sur un parti majoritaire. La démocratie politique est beaucoup plus en danger qu'à l'époque de Degrelle.

— Critique : les ministres, en France, ont eu des défaillances après l'armistice français.

Réplique :

— Léopold III leur avait donné l'exemple.

— Ces défaillances n'ont pas duré.

— Le gouvernement a maintenu la Belgique dans le camp allié. Avec le roi, nous tombions du côté allemand.



De ceux-là on ne s'occupe pas tant que de Léopold !

Pour bien conduire notre compagne

Quelques Conseils

1. Nos brochures « ARGUMENTS ET DOCUMENTS » coûtent de l'argent; plus de 25.000 propagandistes les reçoivent. Elles doivent, pour chacun d'eux, constituer une arme de combat.

Faites-en donc le meilleur usage : lisez-les (plutôt deux fois qu'une !), retenez (après les avoir accrochés au crayon) les arguments qui vous plaisent le plus, que vous trouvez les plus péremptoires.

« ARGUMENTS ET DOCUMENTS », en toutes circonstances, doit vous permettre de réfuter les affirmations de l'adversaire.

2. Si vous recevez nos publications en double, ne les laissez pas traîner dans un coin : offrez-les à un camarade INTELLIGENT et de CONFIANCE.

3. En quelqu'endroit que vous soyez, dès que l'on discute de la « question », n'hésitez pas : mêlez-vous à la conversation.

Faites-le intelligemment, ne vous énervez pas, ne vous fâchez pas.

Discutez, prouvez, affirmez. Etalez vos arguments, impressionnez par la sûreté de votre raisonnement, ne citez que des faits précis, n'avancez pas de choses dont vous n'êtes pas tout à fait certain.

Vous ne ferez peut-être qu'ébranler le léopoldiste, mais les hésitants, qu'il essayait lui-même de convaincre, vous seront acquis.

4. Après semblables conversations, réclamez éventuellement l'adresse de vos interlocuteurs. Puis, avec constance, durant toute la campagne, envoyez-leur journaux, brochures, tracts, etc.

5. Nous sommes à votre service, prêts à vous documenter, à vous aider, à vous faire des suggestions.

Mais il faut, de vote côté user d'initiative, innover dans la propagande. Jusqu'au jour du vote, elle doit être votre souci constant. Agissez sans cesse. Participez à tous les travaux. Il n'y a pas de petite besogne, il n'y a pas de besogne répugnante : il y a du boulot, du dévouement, de l'action, du courage !

6. Avez-vous une idée, un argument, un système de propagande non encore utilisé ?

Avez-vous un sujet de « slogan », de caricature ?

Pensez-vous à une forme de publicité inédite, amusante, « accrochante » ?

Bien vite : une plume, un bout de papier, un timbre, une enveloppe sur laquelle vous écrivez :

Secrétariat de Propagande du Comité d'Action Commune
Maison du Peuple, Bruxelles.

7. Existe-t-il dans votre quartier (ou commune) un ou plusieurs pensionnés sympathiquement connus de tous, sachant discuter, que l'on « écoute » ?

Réunissez-les, documentez-les, mettez-les à la tâche : ils iront au coin de la rue, au magasin, au café, bref dans tout lieu public (voire à domicile) discuter et convaincre.

S'ils ne sont pas trop riches, proposez à votre section locale de quelque peu les indemniser pour leurs menues dépenses. Le jeu en vaut la chandelle, car ils sont des propagandistes de première valeur !

8. Vous êtes-vous procuré vos tibmres du « Fonds de Lutte » à 10 francs?

Tous nos membres doivent les coller dans leur carnet d'affiliation.

Il nous faudra beaucoup d'argent.

Récoltez-en le plus possible !

Imp. coop. Lucifer, rue de l'Etuve, 65, Bruxelles.
Direct. : S. Vanden Bosch, Kamerdelle, 59, Uccle.
Ed. resp. : Charles RAHIER, Maison du Peuple, place E. Vandervelde, 17, Brux.


BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
3 1197 22467 2847

Imp. coop. Lucifer, rue de l'Etuve, 65, Bruxelles.
Direct. : S. Vanden Bosch, Kamerdelle, 59, Uccle.
Ed. resp. : Charles RAHIER, Maison du Peuple, place E. Vandervelde, 17, Brux.